CORRECTION

1. Que sont les DASRI ?
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques d'Incendie
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques d'Insomnie
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Irritants

Réponse : Les DASRI sont les **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux**.

2. Selon l'article R1335-2 du Code de la santé publique, la responsabilité des DASRI produits incombe à :
- l'établissement de santé producteur du déchet
- le personnel de soins
- les patients hospitalisés
- le responsable de la collecte des déchets

Réponse : **L'établissement de santé producteur de DASRI** en est responsable.

3. Dans quel(s) code(s) peut-on retrouver la nomenclature déchets ?
- Code de la santé publique
- Code du travail
- Code de l'environnement
- Code de la sécurité sociale

Réponse : La nomenclature des déchets se trouve dans le **Code de l'environnement**.

4. À quelle(s) catégorie(s) de danger appartiennent les déchets biologiques issus des activités de soins, présentant un risque infectieux ?
- les DAS
- les DASRI
- les DID
- les DIB

Réponse : Les déchets biologiques issus des activités de soins, présentant un risque infectieux, sont des **DASRI**.

5. Par quelle(s) voie(s) peuvent se propager les micro-organismes contenus dans les DASRI ?
- voie respiratoire

- voie cutanéo-muqueuse
- voie ferrée
- contact indirect

Réponse : Les micro-organismes se propagent par **voie cutanéo-muqueuse, voie respiratoire** et par **contact** avec différents supports inertes, les mains, les animaux.

6. Quelle est la proportion des DASRI dans les DAS ?

- 25%
- 10%
- 40%
- 60%

Réponse : Parmi les DAS, 30% sont des DASR (Déchets d'Activités de Soins à Risques) : **25%** de DASRI et 5% d'autres déchets dangereux aux risques chimiques, toxiques, et radioactifs.

7. Quelles sont les personnes principalement exposées aux risques dus aux DASRI ?

- les patients hospitalisés
- le personnel de soins
- les agents chargés de l'élimination des déchets
- les extra-terrestres

Réponse : Les **patients hospitalisés, le personnel de soins et les agents chargés de l'élimination des déchets** sont les personnes principalement exposées aux risques dus aux DASRI.

8. Quel(s) est (sont) le(s) risque(s) en lien avec les DASRI ?

- risque infectieux
- risque chimique
- risque psycho-émotionnel
- risque traumatique

Réponse : Les risques **infectieux, psycho-émotionnel et traumatique** sont en lien avec les DASRI.

9. Quel est l'enchaînement des différentes étapes constituant la gestion des déchets ?

- transport- traitement- collecte-tri/conditionnement- entreposage
- tri/conditionnement- transport- collecte- traitement-entreposage
- traitement- tri/conditionnement- entreposage- collecte- transport
- tri/conditionnement- collecte- entreposage- transport- traitement

Réponse **: Tri/conditionnement- collecte- entreposage- transport- traitement**.

10. Quels déchets ne font pas partie des DASRI ?
- déchets piquants/coupants
- déchets anatomiques
- déchets radioactifs
- déchets de culture issus de laboratoire

Réponse : Les **déchets radioactifs** ne font pas partie des DASRI. En revanche, ils font partie des DAS.

11. Quel est le type de conditionnement pour les DASRI liquides ?
- sac en plastique
- caisse en carton
- fûts ou jerricans
- mini-collecteurs

Réponse : Les DASRI liquides sont conditionnés dans des **fûts ou jerricans**.

12. Le local d'entreposage intermédiaire est-il obligatoire dans l'établissement de soins ?
- oui
- non

Réponse : **Non**, ce local peut être présent dans certains établissements mais il n'est pas obligatoire.

13. Quelle(s) est (sont) la (les) différence(s) entre les déchets anatomiques et les pièces anatomiques ?
- leur état de division
- leur volume
- la facilité à les identifier
- leur origine

Réponse : Les déchets anatomiques sont non aisément identifiables au contraire des pièces anatomiques. Leur différence repose donc sur la **facilité à les identifier**.

14. Le circuit de collecte interne des DASRI correspond au trajet :
- des DASRI de leur production jusqu'à leur évacuation
- des DASRI de leur production jusqu'à leur élimination
- des pièces jaunes
- des DASRI de leur évacuation à leur élimination

Réponse : Le circuit de collecte interne des DASRI correspond au trajet des DASRI **de leur production jusqu'à leur évacuation**.

15. Pour les établissements produisant plus de 5 kg de DASRI par mois, les DASRI :

- doivent être déposés au bord de la route
- doivent être entreposés dans un local à l'écart des sources de chaleur et à l'abri du public
- peuvent être entreposés dans un local intermédiaire puis dans un local d'entreposage centralisé avant enlèvement
- doivent être éloignés du local d'évacuation et à proximité des unités de soins

Réponse : Pour les établissements produisant plus de 5 kg de DASRI par mois, les DASRI doivent être entreposés dans un **local à l'écart des sources de chaleur et à l'abri du public**. Ils peuvent être entreposés dans un **local intermédiaire puis dans un local d'entreposage centralisé avant enlèvement.**

16. Les activités de regroupement et de transport des DASRI sur la voie publique a plusieurs obligations. Lesquelles ?

- l' application de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- se soumettre au régime de l'autorisation en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- identification et fermeture obligatoire des conteneurs de DASRI
- nettoyage et désinfection des véhicules après chaque déchargement

Réponse : **L'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)**, s'applique à tous les transports de marchandises dangereuses, dont les transports de DASRI. Tous les conditionnements doivent impérativement être **fermés et identifiés**, adaptés aux modalités de chargement, transport et traitement, et étiquetés conformément à l'ADR. Les véhicules doivent être **nettoyés et désinfectés** après chaque déchargement (*arrêté du 1er juin 2001 modifié, dit ADR articles 12 et 43*).

Les activités de transport et de regroupement des DASRI ne sont pas soumises à autorisation mais à **déclaration**.

17. Les bordereaux de suivi des déchets émis au moment de la collecte des DASRI :

- sont retournés par le centre d'incinération au plus tard 6 mois après l'incinération
- doivent être conservés par le producteur pendant au moins 3 ans
- doivent accompagner les DASRI considérés jusqu'à leur élimination
- sont émis annuellement si la production est supérieure à 5kg par mois

Réponses : Les bordereaux de suivi des déchets émis au moment de la collecte des DASRI doivent être retournés par le centre d'incinération au plus tard 1 mois après incinération. Ils doivent être conservés pendant au moins 3 ans et doivent accompagnés les déchets considérés jusqu'à leur élimination. Ils sont émis mensuellement si la production de déchets est supérieure à 5 kg par mois.

18. Quels sont les déchets interdits à la désinfection ?

- les déchets cytotoxiques et plus généralement les déchets chimiques dangereux
- les déchets susceptibles de contenir des agents transmissibles non conventionnels (ATNC)
- les ordures ménagères (OM)

- les OPCT (Objets Piquants Coupants Tranchants)

Réponses : Les déchets cytotoxiques et plus généralement les déchets chimiques dangereux ainsi que les déchets susceptibles de contenir des agents transmissibles non conventionnels (ATNC) sont interdits à la désinfection.

19. Quelle est la hiérarchie de la prévention ?

- élimination du danger → prévention organisationnelle → prévention personnelle → prévention collective
- élimination du danger → prévention collective → prévention organisationnelle → prévention personnelle
- élimination du danger → prévention collective → prévention personnelle → prévention organisationnelle
- prévention personnelle → prévention organisationnelle → prévention collective → élimination du danger

Réponse : **Elimination du danger → prévention collective → prévention organisationnelle → prévention personnelle**

20. Quels sont les objectif(s) à atteindre pour gérer correctement les déchets selon le Code de l'environnement ?

- prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets
- les lancer dans l'espace
- organiser leur transport
- les enfouir dans des régions corruptibles

Réponses : Selon le Code de l'environnement, il est important de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets et organiser leur transport.

21. L'amélioration de la gestion des déchets d'un établissement de santé peut s'établir selon plusieurs axes :

- La mise en conformité selon la réglementation
- L'optimisation du cycle de collecte
- La réduction à la source
- Politiques de maîtrise des déchets et de développement durable

Réponses : Toutes les réponses sont correctes.

22. Les OGM :

- Sont des DASRI
- Sont des DAS
- Peuvent emprunter la même filière d'élimination que les DASRI
- Doivent emprunter la même filière d'élimination que les DASRI

Réponse : Les OGM ne sont pas des DAS (donc pas des DASRI) mais ils doivent emprunter la même filière d'élimination que les DASRI

23. Quel est le code des DASRI selon la nomenclature des déchets ?
- 18 04 03*
- 18 01 03*
- 18 01 03
- 06 71 52 37 **

Réponse : Code des DASRI : **18 01 03***.

24. Comment sont éliminés les déchets anatomiques humains non aisément identifiables ?
- à l'équarrissage
- par incinération spécifique au crématorium
- par prétraitement par désinfection avant incinération ou incinération directe
- valorisés dans la nourriture animale

Réponse : les déchets anatomiques humains non aisément identifiables sont des DASRI. Ils sont **prétraités par désinfection avant incinération ou incinérés directement**.

25. Quel(s) procédé(s) fait (font) partie des moyens de prétraitement des DASRI ?
- la désinfection par neutralisation chimique ou physique
- la banalisation
- l'incinération
- le salage

Réponses : Le prétraitement par désinfection était appelé anciennement la banalisation. La **désinfection par neutralisation chimique ou physique** est un moyen de prétraitement des DASRI.